

# Formation

## Gestion sanitaire en apiculture biologique

lundi 30 et mardi 31 mars 2015

Intervention de Ugo Bondil, Formapi

### Contenu de formation

1. PREVENIR LES PATHOLOGIES DE L'ABEILLE : Une alimentation saine et de qualité, bien choisir ses emplacements, faire de la sélection, éléments conférant à l'abeille un terrain naturel de tolérance aux pathologies, prophylaxie générale, intérêt de l'apiculture biologique

2. LES PATHOLOGIES DE L'ABEILLE : La Loque Américaine La Loque Européenne, varroa destructor, acarapis woodi, la nosebose, les mycoses : Ascophérose, aspergillose, les Fausses teignes : Achroea grisella, Galleria mellonella, les virus, Aethina tumida, Tropilaelaps clareae, Vespa velutina

3. DEPISTAGE DES PATHOLOGIES AU RUCHER

4. PESTICIDES ET INTOXICATIONS

Historique et chiffres, les grandes familles : caractéristiques et fonctions, des procédures d'homologation inadaptées, voies de contamination, impact sur l'abeille et symptômes d'intoxications, les synergies entre pesticides, le danger présenté par de nouvelles molécules

5. Visite de rucher

### Infos pratiques

- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet (financements VIVEA.) : voir détail ci contre
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public : agriculteurs contributeurs VIVEA, cotisants solidaires bio et non-bio, porteurs de projet, personnes intéressées par l'apiculture biologique.
- Lieu : CREAT de la Gaude, rte de la Baronne



# Inscription



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### Je m'inscris à la formation :

## Gestion sanitaire en apiculture biologique

- 2 journées : 200 € (160 € si adhérents Agribio 06 )  
Joindre un chèque de ..... € à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.
- Gratuit pour les agriculteurs (financements VIVEA)  
Attention d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA
- Pour les cotisants solidaires ou personnes nouvellement installées :  
merci de joindre une attestation d'affiliation MSA
- Pour les porteurs de projet : merci de joindre une attestation en démarche d'installation délivrée par les Points Infos ou CEPPP.

### A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes  
MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX  
Tel : 04 89 05 75 47 – 06 66 54 07 96

Courriel : agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature :

